



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue Collège les Eyquem



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : ce.0331435fgac-bordeaux.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 1933 1435 800 14

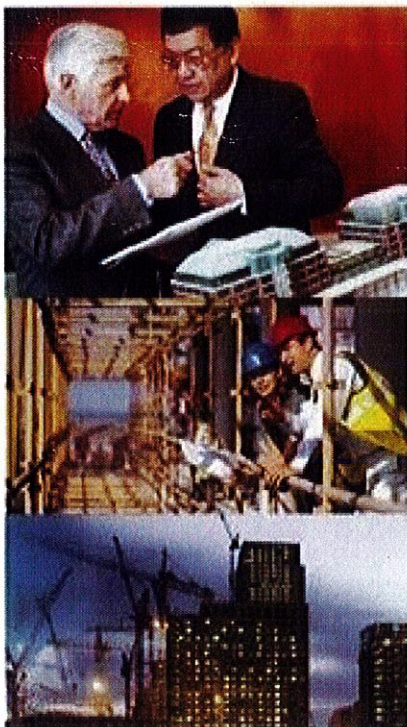
Adresse : Rue de la Tour de Vezymer 33 700 Merignac



CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

ESP CHARLES DE GAULLE
33074 BORDEAUX CEDEX

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT FINAL

**TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE 6
COLLEGES VIS A VIS DE L'ACCESSIBILI**

33 BORDEAUX CEDEX

COLLEGE LES EYQUEMS MERIGNAC

N° DE CLIENT : 31064327

N° DE CONVENTION : 8A40120068

CHRONO : 18

DATE : 12/02/2013

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Philippe BOUGUEN



Agence de Bordeaux

Z.I. Avenue Gay Lussac
BP 3

ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

33370 TRESSES

Tél. : 05 56 77 27 27 - Fax : 05 56 77 27 00

www.apave.com

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **CETE Apave Nord-Ouest** - RCS 419 671 425 ;

Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

OPERATION : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE 6 COLLEGES VIS A VIS DE L'ACCESSIBILI

LIEU : 33 BORDEAUX CEDEX
 PHASE PROJET : APS

DESTINATAIRES EN COPIE : ARTECH Mlle BEGOUIN, ARTECH T.CORRAL

MISSIONS CONFIEES :

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BOUGUEN Samir BOUKARI
LE Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BOUGUEN Samir BOUKARI
S Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BOUGUEN
Hand Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe BOUGUEN

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire
 ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : Samir BOUKARI

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS	4
3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION	4
4. RAPPEL DES DOCUMENTS	4
5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULÉS	5
6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE	6
7. CONCLUSION	6

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport constitue une synthèse des observations que le Contrôleur Technique a pu formuler, lors de ses interventions, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Maître d'Ouvrage. Il concerne les travaux réalisés à la date du 11/02/2013.

Mission faisant l'objet d'un rapport spécifique : Néant .

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS

Opération : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE 6 COLLEGES VIS A VIS DE L'ACCESSIBILI

Caractéristiques générales :

Partie d'ouvrage traitée dans le cadre du présent rapport :

COLLEGE LES EYQUEMS MERIGNAC

3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION

COLLEGE LES EYQUEMS MERIGNAC

Montant des travaux déclarés par le Maître d'Ouvrage dans la convention ou le marché de contrôle technique :
non transmis

Date de Déclaration d'ouverture de chantier : 11/07/2012

4. RAPPEL DES DOCUMENTS

Dans le cadre de notre mission, nous avons émis les documents suivants:

Rapport initial n°12

Date : 26/07/2012

Rapports intermédiaires sur examen de documents : n°1, n°6

5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

Mission L - Solidité des ouvrages

Sans observation

Mission LE - Solidité des existants

Sans observation

Mission S - Sécurité incendie

Sans observation

Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Sans observation

6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final.

Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée.

Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

6.2. Exploitation de l'ouvrage

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux.

Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

6.3. Maintenance de l'ouvrage

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.

Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.

Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles.

Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

7. CONCLUSION

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.